

132	UTBM Service communication	The Conversation	14 juin 2016
		Education	réseau des UT - Pascal Brochet

## Pour un rôle plus affirmé des universités de technologie dans la reconfiguration du paysage des écoles d'ingénieurs

14 juin 2016, 06:39 CEST

### Alain Storck

Président, Université de Technologie de Compiègne (UTC) – Sorbonne Universités

### Pascal Brochet

Directeur, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

### Pierre Koch

Directeur, Université de Technologie de Troyes

### Les partenaires de The Conversation

The Conversation France est financé par l'Institut Universitaire de France, la Conférence des Présidents d'Université, Paris Sciences & Lettres Research University, Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Universités, l'Université de Lorraine, l'Université Paris Saclay et d'autres institutions membres qui fournissent également un soutien financier. Plus



Travail sur une table interactive à l'UT de Compiègne. François Nascimbeni/ AFP

Les mouvements de concentration universitaire en cours depuis près d'une dizaine d'années sous une forte impulsion gouvernementale exprimée notamment par la loi Fioraso de juillet 2013 et la logique des investissements d'avenir (IDEX, ISITE...) interpellent fortement l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur et de recherche, universités et grandes écoles. Et placent ceux dont la taille est relativement plus faible devant des choix stratégiques souvent difficiles.

Ils n'ont que deux options ; soit continuer à se développer de manière indépendante en tentant de préserver un statut autonome ; soit rejoindre (selon un choix réfléchi ou subi) un établissement de taille plus importante (université, groupe, COMUE...) avec un transfert partiel de pouvoir et de compétences à une autre structure.

### Deux choix

Le premier choix cité, même s'il existe théoriquement, est de plus en plus difficile à assumer pour des grandes écoles (ingénieurs, commerce...). Elles sont pour la plupart dotées d'un

positionnement, d'une reconnaissance, d'une visibilité et d'une attractivité forts mais le nombre d'élèves y est souvent inférieur à un millier et les capacités ainsi que les moyens d'actions (à l'international, en termes de communication, de partenariats avec les milieux économiques, de prise en compte de problématiques globales nécessitant une capacité pluridisciplinaire...) y sont plus limités.

Le second choix peut constituer, dans certains cas spécifiques, une opportunité intéressante, à condition d'éviter les phénomènes préjudiciables de dilution dans un grand ensemble. Les contraintes administratives peuvent en effet freiner l'agilité des écoles, inhiber leurs capacités créatrices et uniformiser leurs indicateurs (taux d'encadrement, nature des financements...) vers la moyenne sans prise en considération de leurs spécificités notamment pédagogiques.

## **Efficacité**

De fait, il est aisé de démontrer que l'efficacité des grandes écoles est très liée à une organisation et un mode de fonctionnement caractérisés par une grande agilité et la réactivité qui en résulte. Celle-ci permet de répondre de manière rapide aux sollicitations des entreprises.

Concernant les écoles et formations d'ingénieurs, ceci amène à faire les constats suivants : 1) les écoles d'ingénieurs doivent se regrouper pour atteindre la taille critique nécessaire à leur développement à long terme ; 2) ces regroupements doivent préserver l'agilité et l'efficacité des structures actuelles ; 3) ces regroupements doivent s'opérer dans le cadre d'une politique dont l'Etat doit se doter : au-delà de la politique que s'est donnée l'Etat en matière de restructuration macroscopique de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), il y a besoin d'une politique nationale en matière d'ingénierie et de technologie.

La proposition, que l'État se dote d'une politique en matière d'ingénierie et de technologie, est à mettre en perspective avec la nécessité de rapprocher l'université et l'industrie, dans le cadre de la volonté affichée par plusieurs gouvernements successifs, de créer les conditions d'une réindustrialisation de la France.

## **Nature hybride**

Dans ce contexte, les trois Universités de technologie (dont la nature « hybride » est telle qu'elles sont en même temps université et grande école), conscientes de la valeur et la pertinence de leur modèle, notamment dans une vision, une compétition et une perspective internationales, peuvent jouer un rôle majeur dans la mise en place d'un dispositif permettant :

- de contribuer à la poursuite de la structuration du paysage de l'ESR en France et notamment celui des formations d'ingénieurs français, en maîtrisant son évolution ;
- de renforcer le positionnement des universités de technologie à l'échelle nationale et internationale dans le cadre d'une politique cohérente, concertée et maîtrisée de leur développement ;
- d'accompagner des écoles ou universités intéressées par une évolution vers le modèle des UT, soit sous la forme de la mise en place d'un partenariat structurée avec les universités de technologie, soit dans le cadre plus ambitieux d'un processus de transformation vers le statut d'UT, éventuellement dans le cadre d'un projet de regroupement ou association avec d'autres écoles d'ingénieurs.

Les universités de technologie peuvent aussi jouer, au sein des COMUE, un rôle structurant et fédérateur dans l'émergence, la reconnaissance, la structuration et la visibilité de pôles forts « ingénierie, technologie et innovation » reconnus et actifs dans une approche fortement intégrée et une continuité entre les Sciences et les SHS.

